



## COMITE SYNDICAL

### DELIBERATION N°23-32

L'an deux mille vingt trois à 10h30  
Le 17 octobre, à Chalons à Champagne

Date de convocation	10 octobre 2023
<b>Nombre de délégués:</b>	
● Titulaires	53 Titulaires
● Suppléants	53 Suppléants
● Présents	28 Présents
● Votes par procuration	1 vote par procuration

#### Étaient présents :

M. Farid BESSADI  
M. Philippe CLAUDE  
Mme Raymonde MAHUT (représente M GOSSET)  
M Michel DUFLOX (représente Mme DE MONTGON)  
Mme Marzia DE BONI (représente M HERBILLON)  
Mme Véronique CASTRONOVO  
M. Bernard DEKENS (PV de M PAULET)  
M Jean Claude JACQUEMART  
M Sébastien PAULET  
M. Christian MAGISSON (représente Mme OLIVIER)  
M. Daniel THOMAS (représente M MAUROY)  
M. Emmanuel BAUDART  
M Hervé CORVISIER  
M. Michel LALLEMAND  
M. Yvon HUMBLLOT

M. Jean SIMONIN  
M Jean Pierre CORVISIER  
M Alain REUTER  
M. Jean François VALLOIRE  
M. Alain DUPOMMIER  
M. Claude VALDENNAIRE  
M. Alain MOUS (représente M GENGOUX)  
M. Eric GILLARDIN  
M Michel NORMAND  
Mme Valérie WOITIER  
Mme Dominique HUMBERT  
M Benoit JOURDAIN  
Mme Pascale GAILLOT

#### Objet de la délibération :

### BUDGET 2023- DECISION MODIFICATIVE N°2

Résultat du vote
Pour : 29
Contre : 0
Abstention : 0

# COMITE SYNDICAL

## DELIBERATION N°23-32

Objet de la délibération :

### BUDGET 2023- DECISION MODIFICATIVE N°2

Plusieurs éléments n'étaient pas connus lors de l'élaboration du budget 2023 :

- Augmentation du point d'indice et attribution de points d'indice supplémentaires à certains agents
- Reprise du projet « MICCA » pour une seconde présentation au programme INTERREG
- Modification de la charte VTA : l'Etat attribue 5000€ au VTA pour son logement, son déménagement, son installation, etc...
- Travaux intérieurs : apport de lumière aux bureaux du rez-de-chaussée et sonorisation de la salle de réunion pour l'organisation des Bureaux.

Ces différents éléments peuvent être intégrés à notre comptabilité par la décision modificative suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Art 6411 Chap. 012		Art 7472Chap. 74	
Rémunérations	10 000,00 €	Aide Région Grand Est	15 300,00 €
Art 611 Chap. 011		Art 7478 Chap. 74	
Contrat AMO Reeleaf	48 000,00 €	Aide AERM étude en régie frais accessoires	5 000,00 €
		Aide AERM étude en régie frais externalisés	25 500,00€
Art 6188 Chap. 011			
Organisation réunion MICCA	5 000,00 €	Art 74718 Chap. 74	
		Subv. VTA	5 000,00 €
Art 6574 Chap. 65			
Reversement Subv VTA	5 000,00 €	Art 74718 Chap. 74	
		Subv. Fds Vert animation	17 200,00 €
Art 66112 chap. 66			
Frais de lignes de trésorerie	- 7 000,00 €		
Art 023 chap. 023			
Virement vs l'investissement	7 000,00 €		
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>68 000,00 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>68 000,00 €</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Art 2138 Chap. 21		Art 021 Chap. 021	
Pose vélux, sonorisation salle	7 000,00 €	Virement du fonctionnement	7 000,00 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>7 000,00 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>7 000,00 €</b>

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président,  
Après avis favorable du Bureau Syndical,  
Le Comité Syndical :

- APPROUVE la décision modificative n°2 du budget 2023

Le Président de l'EPAMA



Bernard DEKENS

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Bernard DEKENS', is written over a faint circular outline. The signature is stylized and somewhat abstract.